

**ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES HAUTES-ALPES
2025**

ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes 2025 sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

**Monsieur le président
Commission d'établissement des listes électorales (CELE)
Préfecture des Hautes-Alpes
Bureau des collectivités locales et des élections
28, rue Saint-Arey BP 80100
05011 GAP Cedex**